



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 15 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 26 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille vingt-deux le 15 novembre à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Sébastien BONNEAU, Isabelle GRENÉ, Aurélie NICOLET, Patrice BOURDILLIAT (à partir des questions diverses).

Absents ayant donné pouvoir : Erwan COLLIN à Sébastien BONNEAU, Willy RZEPKA à Jean GONZALEZ

Absents excusés : Michèle DELÊTRE, Patrice BOURDILLIAT (jusqu'à la 1^{ère} question)

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Aurélie NICOLET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 23 juin 2022

1. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS : modification

Question diverse :

Bilan des cours de sophrologie

Bilan du repas des aînés

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h30 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2022. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS : modification

Madame la Présidente expose que,

Par délibération n° 2022_06_23_01 en date du 23 juin 2022, le Conseil d'administration a adopté le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le CCAS de Montroy.

Il convient aujourd'hui de préciser l'avis favorable du comptable public en date du 22 mars 2022 et de le joindre à la présente délibération.

En conséquence, Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De modifier la délibération n°2022_06_23_01 en date du 23 juin 2022 en y ajoutant l'avis favorable du comptable public en date du 22 mars 2022,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se référant à ce dossier.

Questions diverses :

Bilan des cours de sophrologie

Jean GONZALEZ lit la conclusion des cours rédigée par Madame GUIMARD. L'offre de cet atelier a comblé tous les participants (10 participants dont 1 homme).

Bilan du repas des aînés

Le repas était très bien (pour rappel : 35 € par personne). La prestation musicale était facturée 470 €. Il y a eu 166 invitations envoyées et la moitié sans réponse. 37 personnes ont répondu oui et 45 non. Il y avait 14 personnes ayant payé leur repas (élus ou conjoint de moins de 65 ans).

Le Conseil d'administration décide cette année de ne pas faire de colis aux habitants de plus de 80 ans qui ont été invités au repas mais qui ne sont pas venus.

Le Conseil d'administration décide de proposer une animation à destination des adolescents en 2023.

La date du prochain CCAS est fixée au mercredi 18 janvier 2023 à 19h30.

La séance est levée à 20h45.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ

Présidente



Aurélie NICOLET

Secrétaire de séance

